

Dans les rapports publiés par les banques à charte canadiennes, l'actif renferme des "chèques tirés sur d'autres banques", soit le montant des chèques crédités au compte de dépôt du bénéficiaire mais pas encore débités du compte de dépôt du souscripteur. Il y a donc doublement des chiffres sur les dépôts bancaires jusqu'à concurrence du montant des chèques ainsi non encore débités. Au tableau 7, les "chèques tirés sur d'autres banques" sont déduits des dépôts des banques à charte afin d'éliminer le double emploi.

Les dépôts du gouvernement ne sont pas considérés de la même façon dans les différents pays, aux fins de la statistique du volume d'argent. Dans la plupart des cas, le chiffre des dépôts bancaires exclut habituellement les dépôts du gouvernement et, en général, il semble préférable d'omettre les dépôts du gouvernement fédéral du chiffre des disponibilités monétaires au Canada.

7.—Fonds disponibles, 1938-1947

(Millions de dollars)

Année	Monnaie hors des banques ¹			Dépôts bancaires			Fonds
	Billets	Espèces	Total de la monnaie	Total net des banques à charte ²	"Autres" dépôts à la Banque du Canada ³	Total des dépôts bancaires	
1938.....	207	31	238	847	3	850	1,088
1939.....	247	34	281	1,071	18	1,089	1,370
1940.....	341	38	379	1,174	10	1,184	1,563
1941.....	450	42	492	1,403	6	1,409	1,901
1942.....	633	49	682	1,648	19	1,667	2,349
1943.....	794	55	849	1,859	18	1,877	2,726
1944.....	930	60	990	2,135	28	2,163	3,153
1945.....	992	63	1,055	2,429	30	2,459	3,514
1946.....	1,031	65	1,096	2,806	94	2,900	3,996
1947.....	1,046	66	1,112	2,764	68	2,832	3,944

¹ Billets en circulation, sauf les billets détenus dans les banques à charte, ainsi que la monnaie émise par l'hôtel des Monnaies, déduction faite de la monnaie détenue par les banques. ² Dépôts remboursables sur demande et préavis; dépôts des gouvernements provinciaux, du Royaume-Uni et des banques étrangères; moins chèques émis, c'est-à-dire tirés sur les banques, d'après les rapports des banques en fin de mois. ³ Moins des dépôts du gouvernement fédéral, des banques à charte et de l'étranger.

Section 4.—Réserves monétaires

Sous-section 1.—Réserves de la Banque du Canada

L'Annuaire de 1936 donne, à la p. 929, la ventilation des réserves d'or canadiennes détenues par le gouvernement de 1905 à 1934. La Banque du Canada détient ces réserves d'or depuis mars 1935. Sous l'empire de la loi du fonds de change (ch. 60, 1935), en vigueur depuis juillet 1935, elles doivent être évaluées au prix courant du marché de l'or. Les nouvelles données paraissent maintenant au poste "réserves" du côté de l'"actif", au tableau 1, p. 1072. Comme l'explique le renvoi du tableau, en vertu de l'ordonnance sur le fonds du change du 30 avril 1940 les réserves d'or de la Banque du Canada ont été transférées à la Commission de contrôle du change étranger, et la Banque n'est temporairement plus requise de maintenir une réserve d'or égale à pas moins de 25 p. 100 de son passif global en billets et dépôts au Canada.

Sous-section 2.—Réserves monétaires des banques à charte au Canada

Avant l'établissement de la Banque du Canada.—Jusqu'en mars 1935, les réserves monétaires ayant cours légal étaient constituées en partie par les billets du